



Lycée Guillaume Kroll

LE GUIDE DE L'ÉLÈVE

Chers élèves,

Voici quelques directives que je vous prierais de bien vouloir respecter, ceci en vue d'un bon climat scolaire et afin de vous éviter tout conflit avec la direction et les enseignants. J'espère que vous saurez tirer le plus grand profit de votre scolarité au LGK. Votre séjour y sera d'autant plus agréable que vous vous comporterez d'une manière irréprochable. En cas de problèmes, veuillez vous adresser soit à votre régent, soit à un membre du SePAS.

Dès le premier coup de sonnette, vous vous rendez dans votre salle de classe. Les retardataires se présentent au secrétariat avant de gagner leur salle de classe.

Par mesure de courtoisie, veillez à ce que votre tenue soit correcte. Ainsi, par exemple, il est interdit de porter casquette, béret, écouteurs du type casque à arceau etc. à l'intérieur du bâtiment scolaire. De même, en matière de coiffure il importe notamment que le contact visuel entre l'élève et ses interlocuteurs soit garanti à tout moment pour des raisons pédagogiques évidentes. Dans le même esprit, les piercings doivent rester discrets et ne doivent en aucun cas empêcher une élocution correcte.

Afin de respecter l'environnement, l'hygiène et la propreté des lieux, veillez à déposer vos déchets dans les poubelles en respectant le tri des déchets. La consommation des aliments est limitée aux endroits prévus à cet effet (restaurant scolaire, cafétéria, hall, cour de récréation).

Pour des mesures de sécurité, les couloirs et les cages d'escaliers doivent être dégagés pendant les récréations et la pause de midi.

Conformément à la loi relative à la lutte antitabac du 11 août 2006, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du lycée. Ceci s'applique également aux cigarettes électroniques. De plus, il est défendu de mâcher du chewing-gum à l'intérieur des bâtiments scolaires.

Les téléphones portables doivent rester éteints dans tous les lieux où des cours sont dispensés ainsi qu'au CDI, à moins qu'il s'agisse d'une utilisation pédagogique autorisée par l'enseignant.

Par ailleurs, il est formellement interdit de quitter l'enceinte du LGK pendant les récréations. Les élèves qui quittent l'école avant la fin des cours doivent se présenter obligatoirement au secrétariat pour l'informer de leur départ. Ils sont tenus de présenter une excuse relative à cette absence.

Les absences sont à signaler comme suit :

Les élèves des classes à plein temps sont tenus d'en informer leur régent par lettre du représentant légal. L'excuse doit être présentée dans un délai de trois jours de calendrier. Si le congé de maladie dépasse 3 jours de classe, un certificat médical est à joindre à l'excuse.

Les élèves des classes à cours concomitants sont tenus d'en informer le régent de classe par lettre du représentant légal, contresignée par le patron endéans les 8 jours de calendrier. Si le congé de maladie dépasse une semaine, un certificat médical est à joindre à l'excuse.

Pour les élèves qui s'absentent fréquemment, le régent de classe a le droit d'exiger un certificat médical pour toutes les absences. Les absences répétées et non justifiées ainsi que les retards réitérés sans excuses valables peuvent entraîner le renvoi définitif du lycée.

Toute absence prévisible (rendez-vous auprès d'un médecin, événement familial, convocation à un examen, participation à une compétition sportive ou une manifestation culturelle, ...) doit être autorisée à l'avance.

Après quelques semaines de cours, les élèves de chaque classe désignent deux délégués qui défendent les intérêts de la classe et représentent leurs camarades auprès des enseignants et de la direction.

Patrick Straus
Directeur